AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2715
GB00BDSFG982-FS0822

13 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TECHNIPFMC PLC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2021, la société T. Rowe Price Associates, Inc.[1] (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 octobre 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNIPFMC PLC et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 45 703 562 actions TECHNIPFMC PLC[2] représentant autant de droits de vote, soit 10,14% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNIPFMC PLC sur le marché.

[1] Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc. qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 162 586 actions TECHNIPFMC PLC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 450 700 480 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.